

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



25.03.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°37

Permanence téléphonique : tous les matins de 09h00 à 12h00.

Pour les renvois de matches et le week-end, appeler uniquement le 079 / 617.14.25

AVIS AUX CLUBS

Chers amis du foot,

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de l'ASF suspendant toutes les compétitions jusqu'au 30 avril prochain.

Souhaitant depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons une décision NATIONALE et non prise région par région, l'ACGF a attendu cette décision de l'ASF pour communiquer avec les clubs.

Nous savons que la pression était forte sur les clubs pour une suspension des compétitions mais espérons que vous comprendrez notre prise de position.

De même, s'agissant d'une hypothétique à ce jour reprise des championnats ou d'une décision éventuelle d'annulation, l'ACGF souhaite une décision NATIONALE et non région par région. Dans ce sens, des contacts ont déjà été engagés avec la Ligue Amateur et les autres associations régionales.

Le Comité central ne manquera pas bien sûr de vous tenir au courant du suivi.

Dans l'intervalle, l'ACGF a décidé de suspendre toutes ses activités. Toutefois, le secrétariat de l'ACGF reste à votre disposition : une permanence est assurée le matin de 09h à 12h et il continuera à être répondu aux courriels et courriers qui sont envoyés à l'adresse de l'Association.

Dans les moments difficiles que nous traversons et que nous allons encore devoir traverser, le Comité central assure tous les clubs de sa solidarité et compte sur le soutien du monde du foot aux décisions prises par les autorités civiles, afin que TOUS nous puissions prochainement nous réunir sur des stades et autour des terrains et partager ce qui fait une des forces du foot : sa communion, sa joie et sa convivialité !

Bon courage à tous !

Au nom du Comité central

Pascal Chobaz

Président

LES COMPETITIONS DE FOOTBALL EN SUISSE SUSPENDUES D'ICI AU 30 AVRIL 2020.

Suite aux derniers développements en rapport avec le coronavirus, l'Association Suisse de Football (ASF) a décidé de suspendre complètement les activités concernant les compétitions de football d'ici au 30 avril 2020. A partir du 13 mars 2020, cela s'applique à tous les matchs, de toutes les catégories et de toutes les catégories d'âge.

La Swiss Football League a décidé de suspendre la Raiffeisen Super League et la Brack.ch Challenge League jusqu'au 30 avril 2020. L'objectif principal est toujours de terminer la saison d'ici l'été.

L'ASF a pris sa décision conformément à la stratégie générale de la Confédération et après consultation auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). De l'avis des autorités sanitaires et des épidémiologistes, le football est considéré comme un sport d'équipe présentant un risque accru de contamination. Sur la base des évaluations de l'OFSP, l'ASF déconseille fortement aux

clubs d'effectuer des entraînements d'ici au 30 avril 2020.

Le Président central de l'ASF, Dominique Blanc, explique que cette situation exceptionnelle nécessite des mesures exceptionnelles. « Nous tenons ainsi compte de l'évolution générale. Et en tant que plus grande association sportive de Suisse, nous voulons assumer nos responsabilités envers la société dans son ensemble. Il s'agit d'une décision d'un intérêt sociétal et répondant à la santé de toutes les personnes de notre pays ».

BOYCOTT CS KURDE GENEVE

Par décision du 2 octobre 2019, et par décision du 17 décembre 2019, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, a boycotté CS Kurde Genève pour non accomplissement des obligations financières envers l'ASF ainsi qu'envers l'ACGF.

Par conséquent, il est fait interdiction à toutes équipes de ce club de disputer tout match amical et toute compétition officielle ou de participer à une activité de l'Association, d'une section ou d'une association régionale. Pendant toute la durée du boycott, aucune demande de qualification et de transfert, ni aucun contrat de prêt en faveur de ce club ne seront traités.

MANIFESTATIONS

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations suivantes, sous réserve bien sûr que celles-ci puissent avoir lieu et sous réserve d'un éventuel bouleversement des calendriers :

Journée cantonale juniors E	dimanche 3 mai 2020
Journée cantonale Foot-Enfants	samedi 23 mai 2020
Finale 3 ^{ème} ligue	mercredi 27 mai 2020
Finales Coupes genevoises juniors A–B–C et FF-15	samedi 6 juin 2020
Finales Coupes genevoises seniors 30+ et 40+	mardi 2 juin 2020
Finale Coupe genevoise actifs	mercredi 3 juin 2020
Finale Coupe genevoise actives	jeudi 4 juin 2020
Tirage au sort des groupes	mercredi 1 ^{er} juillet 2020

Les clubs qui souhaitent recevoir l'une de ces manifestations (à l'exception de la journée cantonale juniors E qui se déroulera sur 4 sites) doivent envoyer leur candidature à l'ACGF d'ici le 10 avril 2020. Pour plus de renseignements, contacter Monsieur Maurice Portanova au 079 219 50 80.

INFORMATIONS DIVERSES

GROUPEMENTS

Informations importantes concernant les groupements :

- La démission d'un groupement n'est possible que pour la fin d'une saison. Elle doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, jusqu'au 30 avril et envoyé à l'ACGF.
- Les conventions de groupement doivent être déposées auprès de l'ACGF jusqu'au 30 juin.

Vous trouverez toutes les informations sous :

https://org.football.ch/portaldata/28/Resources/Dokumente/FR/08_Groupements/8.1_Reglement_pour_les_groupements.pdf

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est maintenant active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos, n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2020

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2020 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 10 octobre 2020 au Palladium.

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

La soumission des demandes 2020 est ouverte sur la plateforme www.fondsdusport.ch. Connectez-vous sur votre compte existant. Il vous sera demandé de valider et d'enregistrer la mise à jour de votre profil. Cliquez ensuite sur le menu « mes demandes – nouvelle demande », complétez les champs requis et cliquez sur « soumettre ». En fin de processus, un accusé de réception vous est transmis par email, indiquant le numéro de demande qui vous attribué. Vous pourrez dès lors la suivre en ligne.

Délai de soumission : jeudi 30 avril 2020.

En cas de question, une permanence téléphonique est ouverte au numéro 022 327 94 60 – lundi et, mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez également écrire à : administration@aideausport.ch

COURS ANIMATEUR 2020

Nouveauté, le cours se déroulera dès 2020 sur une matinée.

COURS

SVF ACGF E/A 3/20

SVF ACGF E/A 4/20

DATES

21.03.2020

28.03.2020

LIEUX

Bern

Frères

COMPLET
COMPLET

L'horaire du cours est le suivant :

- Samedi de 8h00 à 12h00

Conditions :

Maximum 32 participants par cours. A partir de

Le cours coûte CHF 30.- par participant et doit être payé par les participants ou par les clubs.

Païement à effectuer sur le compte de l'ACGF : CH53 0900 0000 1200 1622 5

L'inscription est définitive au moment du paiement.

COURS DE PERFECTIONNEMENT (RATTRAPAGE) POUR ARBITRES-MINI

Ce cours de rattrapage s'adresse aux arbitres-mini qui dirigent des matches de championnats juniors FF-15, D et E qui n'ont pas suivi le cours du 26 et 27 février 2020.

Ce cours est obligatoire, les arbitres-mini qui n'auront pas suivi ce cours de formation ne pourront plus officier.

Ce cours de perfectionnement aura lieu

Date : 25 mars 2020 – horaire :

Lieu : Fmb Pont-Rouge, centre de formation du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy).

Les responsables arbitres-mini des clubs sont priés de transmettre ce message aux arbitres-mini et doivent également s'assurer de leur présence à ce cours de **rattrapage**. Monsieur Mario CIVITILLO, responsable arbitres-mini à l'ACGF, reste à votre disposition pour tout complément d'information. Tél : 079 707 39 31 ou mario_civittillo@sunrise.ch

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2019/2020

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2019 / 2020 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2000 - 31.12.2002

Juniors B - 01.01.2003 - 31.12.2004

Juniors C - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors D - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors E - **01.01.2009** - 31.12.2010

Juniors F - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors G - **01.01.2013** - 31.12.2014

Les juniors A et B (01.01.2000 - 31.12.2004) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure

dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2001 – 31.12.2004 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2005 – 31.12.2007

FF-12 - 01.01.2008 – 31.12.2010

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie juniors inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses/formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

PHASE FINALE 2020 DE L'UEFA YOUTH LEAGUE

La phase finale 2020 de l'UEFA Youth League sera disputée par les équipes le vendredi 17 et le lundi 20 avril 2020 au Centre Sportif de Colovray.

Compétition : phase finale 2020 de l'UEFA Youth League

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 18h00

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 18h00

Finale : lundi 20 avril 2020 à 18h00

Tous les clubs ont reçu par courriel le 11 décembre 2019 le formulaire d'inscription.

Les réservations de groupe sont à renvoyer à : UYLTicketing@uefa.ch avant le 16 mars 2020.

Reporté



Genève, le 25 mars 2020/ml